RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

*Le Président*

**Monsieur Pierre FOLLET**
**Président SOS Durance vivante**
**La Grande Bastide**
**84530 VILLELAURE**

RM/SERN-D19-02074

Marseille, le 16 SEP. 2019

Monsieur le Président,

Avec une grande attention, j'ai pris connaissance de votre courrier du 10 mai 2019 co-signé avec l'association L'Étang nouveau concernant la privatisation des barrages du bassin de la Durance.

Je partage le constat que vous dressez sur le rôle majeur de la ressource en eau du bassin versant de la Durance pour de nombreux usages de la région (hydroélectricité, alimentation en eau potable, irrigation des terres agricoles, industrie, tourisme ...) et sur les richesses écologiques abritées par cette rivière. Comme vous l'indiquez, un équilibre a été trouvé au fil du temps, mais qui risque d'être menacé à l'aune du changement climatique du fait de tensions plus fortes sur cette ressource en eau.

Dans ce contexte, l'hypothèse d'une ouverture à la concurrence pour le renouvellement des concessions hydroélectriques mérite effectivement que l'État, le concessionnaire actuel, et l'ensemble des acteurs de la région préparent au mieux ces échéances.

Concernant le bassin de la Durance, un éventuel regroupement des différentes concessions pourrait conduire à un renouvellement en 2051, ce qui laisse du temps pour préparer les territoires concernés et s'organiser.

... / ...

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20
téléphone 04 91 57 50 57 – télécopie 04 91 57 51 51

Je vous rappelle qu'une démarche de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Durance est actuellement en élaboration, pilotée par le Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD) en sa qualité d'Etablissement public territorial de bassin (EPTB), en partenariat avec un grand nombre d'acteurs publics et privés. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est bien évidemment particulièrement impliquée dans ce grand projet, puisqu'elle en co-préside son instance de gouvernance aux côtés du SMAVD-EPTB et de l'État. Par ailleurs, la Région préside également la commission thématique portant sur l'hydroélectricité. Son objectif est de faire monter en compréhension et en implication les acteurs de l'eau de la Durance autour des enjeux énergétiques, mais aussi à plus long terme, de contribuer à formuler les attentes du territoire relatives au renouvellement des concessions.

En réponse à votre demande, la Région ne prendra pas position aujourd'hui pour s'opposer aux éventuelles mises en concurrence prévues par la loi de Transition énergétique. Elle s'inscrit dans une dynamique positive de concertation et de construction d'un projet politique robuste autour des multiples enjeux de gestion de l'eau du bassin de la Durance. Fortement impliquée dans le projet de SAGE de la Durance, elle s'attachera à faire préserver une gestion globale à l'échelle du bassin versant et une gestion unifiée de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon.

La Région, au titre de sa mission d'animation et de coordination dans la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, veillera à ce que l'intérêt général soit au cœur des projets qui se mettront en place.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien Cordialement

**Renaud MUSELIER**